

Français

Le Centre d'encadrement pour élèves (CLB) en 7 questions

Qu'est-ce que le CLB ?

Il s'agit du Centre d'encadrement pour élèves. Chaque école flamande collabore avec un CLB qui emploie des médecins, infirmiers, travailleurs sociaux, psychologues et pédagogues. Toutes ces personnes veillent, avec l'établissement scolaire, au développement optimal de votre enfant.

Les parents sont-ils également les bienvenus au CLB ?

Bien sûr ! Le CLB fournit des informations, de l'aide ou un accompagnement aux parents, enseignants, enfants et jeunes. Certains CLB disposent d'un collaborateur interculturel dont le rôle est d'accueillir les personnes de cultures différentes.

Dans quel cas puis-je consulter le CLB ?

- Si votre enfant éprouve des problèmes de lecture, d'écriture, d'étude...
- Si vous vous posez des questions en matière d'orientation scolaire, de choix d'études, d'attestations et de diplômes...
- Si votre enfant ne se sent pas à sa place à l'école : stress, peur de l'échec, brimades, comportement violent, absentéisme...
- En cas de problème lié à la santé de votre enfant : vaccins, maladies de croissance, consommation de drogue, surcharge pondérale...

Comment fonctionne le CLB ?

Faites tout d'abord part de vos questions ou problèmes aux membres de l'établissement scolaire. La personne responsable de la remédiation et du suivi des élèves, ainsi que le directeur, peuvent vous offrir leur aide. Mais dans certains cas, une visite au CLB s'impose. Le collaborateur du centre étudie votre question et cherche une solution avec vous.

KLASSE

L'éducation et l'enseignement ne sont pas uniquement réservés à l'école. Vous souhaitez apprendre le néerlandais ? Demandez à l'école fréquentée par votre enfant où vous pouvez vous adresser. Ou consultez le site www.huizenvanhetnederlands.be.

Le CLB peut également parfois faire passer des tests supplémentaires à votre enfant. Il arrive aussi que certains problèmes s'avèrent trop importants et requièrent une aide spécifique. C'est pour cette raison que le CLB collabore avec divers spécialistes pour le traitement des troubles de l'apprentissage, la santé mentale, la revalidation...

Mon enfant doit-il effectuer systématiquement ses consultations au CLB ?

Oui, en Flandre, chaque enfant doit obligatoirement se rendre au CLB pour une consultation en première maternelle, en première, quatrième et sixième primaire, et en troisième secondaire. Un parent doit accompagner l'enfant en première maternelle ainsi qu'en première et sixième primaire.

Le médecin du CLB contrôle la vue et l'ouïe de votre enfant, le mesure et le pèse. Il vérifie également sa dentition, la manière dont il se tient et s'il se développe normalement. Il est ainsi en mesure de diagnostiquer rapidement les premiers symptômes d'une maladie et d'assurer une meilleure prévention. Le médecin vaccine également votre enfant. Il peut parfois poser des questions sur la situation familiale, le mode de vie et le bien-être.

Un problème est constaté ? >> On vous conseillera de consulter un spécialiste pour un examen plus approfondi de votre enfant.

Vous ne souhaitez pas que le médecin du CLB se charge de la visite médicale de votre enfant ? >> Votre généraliste peut également se charger du contrôle et des vaccins. Il doit faire passer les mêmes examens à l'enfant et transmettre les résultats au médecin du CLB.

Le CLB est-il payant ?

Non, l'accompagnement de votre enfant par le CLB est gratuit.

Où puis-je trouver un CLB ?

- Les coordonnées de CLB sont reprises dans la brochure scolaire.
- Le collaborateur CLB assure généralement une permanence au sein de l'établissement scolaire.
- Rendez-vous au centre, il est ouvert tous les jours d'école. Des collaborateurs sont également joignables pendant les vacances scolaires.

KLASSE

L'éducation et l'enseignement ne sont pas uniquement réservés à l'école. Vous souhaitez apprendre le néerlandais ? Demandez à l'école fréquentée par votre enfant où vous pouvez vous adresser. Ou consultez le site www.huizenvanhetnederlands.be.